

UNE PRIORITE: LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

En ces temps difficiles, la seule priorité qui vaille est la lutte contre le chômage qui frappe notre région comme le reste de la France et de l'Europe. Il importe avant tout de bien définir les responsabilités. La création d'emplois, en système libéral dit de marché, ne dépend ni de l'Etat ni des Collectivités Locales, elle dépend par contre des chefs d'entreprises, de leur dynamisme et de la qualité de leur collaboration avec les cadres et le personnel des entreprises.

Certes, la tentation de faire créer des emplois directement par l'Etat ou les Collectivités Locales est forte. Faut-il rappeler que ce rêve a été tenté en Union Soviétique à partir de 1917 et en Europe de l'Est à partir de 1945. L'effondrement du système dit collectiviste après la chute du mur de Berlin et sa disparition, de Moscou à Berlin, de Sofia à Varsovie, est là pour rappeler l'inanité de cette solution. Les libéraux classiques comme les Socio-Démocrates, sont depuis longtemps d'accord pour reconnaître que la solution la plus efficace passe par l'initiative des entrepreneurs.

Il n'en reste pas moins que l'Etat et les Collectivités Locales peuvent, chacun à leur façon et avec leurs responsabilités propres aider le travail des entrepreneurs.

Montpellier Languedoc-Roussillon Technopole, depuis dix ans, avec sa pépinière d'entreprises pilote en Europe sise à Clapiers, avec ses zones d'activité, ses manifestations-phares (EUROMEDECINE, AGROPOLIS, Congrès de l'IDATE, OKEANOS, INFORMATIQUE 93), concourt puissamment au fait que le Grand Montpellier est la région de France qui a créé le plus d'emplois privés depuis dix ans (source ASSEDIC).

Et pourtant le taux de chômage est encore très fort dans notre région, supérieur à la moyenne nationale avec, il est vrai, une forte croissance de la population ces 20 dernières années dans tous les départements de la Région et particulièrement dans l'Hérault. Il a fallu aussi créer des emplois pour les femmes qui, de plus en plus nombreuses, et c'est tout à fait leur droit, souhaitent travailler.

Ne pas ménager son effort pour sauver l'emploi

Récemment la crise de l'informatique, présente à I.B.M. et encore plus cruellement à MORARI et GELBON a entraîné de nombreuses suppressions d'emplois. Les services de Montpellier Languedoc-Roussillon Technopole, du District et de la Ville se sont employés, avec les Comités d'Entreprises de ces entreprises, à aider à reclasser le plus grand nombre de chômeurs. Cet effort continue. Dans ce même secteur informatique l'installation de DELL COMPUTER avec son siège social européen à Montpellier au Millénaire a permis l'installation du numéro 5 américain de l'informatique. Il y a, à ce jour, 120 emplois créés, 150 d'ici la fin de l'année 1992 (Midi Libre du Lundi 23 novembre 1992). L'effort en faveur de DELL COMPUTER, centre de télémarketing dont le siège mondial est à Austin (Texas) se poursuivra.

A IRRIFRANCE à Paulban, malgré des efforts, nous sommes partiellement déçus de la solution retenue. La Société IRRIFRANCE, numéro 1 mondial de l'arrosage, était la principale entreprise du Canton de Clermont-l'Hérault. Le principal actionnaire était la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc. A trois reprises déjà il y avait eu des difficultés à IRRIFRANCE. Chaque fois, le Conseil Régional, présidé par MM. TAILHADE et CAPDEVILLE, avait mis en place des solutions permettant d'éviter la crise et le chômage. La nouvelle équipe régionale, présidée par Jacques BLANC, en a décidé autrement il y a 15 jours.

Refusant de donner au Bas-Rhône les moyens financiers d'un plan de sauvetage, la Région a poussé à la vente d'IRRIFRANCE. Le Tribunal de Commerce n'a pu ainsi accepter la proposition de continuation par l'actionnaire principal, qui aurait sauvé tous les emplois, et que nous avons soutenue. Le retrait du Conseil Régional a entraîné la mise au chômage de près de 170 personnes, portant un coup grave à l'économie des Hauts-Cantons. Nous avons

pu cependant oeuvrer en faveur du refus d'une solution d'achat par un actionnaire étranger qui aurait probablement entraîné, à terme, la suppression définitive du site de Paulban.

Aussi c'est la moins mauvaise solution qu'a retenue le Tribunal de Commerce: la vente au groupe TESTA dont le siège social est en Provence-Côte-d'Azur et qui dispose déjà de trois usines au Bousquet d'Orb (Canton de Lunas). TESTA garde 120 salariés. Nous allons nous mettre à sa disposition pour faire rapidement remonter, dans la mesure du possible, l'emploi aux environs de 200 personnes.

En tant qu'élu du secteur, j'ai engagé une négociation avec M. STRAUSS-KAHN, Ministre de l'Industrie, qui a abouti à la mise en place d'un fonds de 4 millions pour l'extension ou la création de P.M.E., P.M.I. dans les cantons de Lodève, Lunas, Le Caylar et Clermont-l'Hérault. Ces fonds, accessibles aux entreprises de moins de 250 salariés seront distribués par le Préfet de Région pour l'extension ou la création d'entreprises jusqu'à concurrence de 20 % d'un apport en capitaux.

Une solidarité nécessaire entre la ville et le monde rural

Autre difficulté du Secteur: les mineurs du Bousquet d'Orb. Il existe environ 80 mineurs au Bousquet d'Orb. La Ville de Montpellier, solidaire des Hauts-Cantons, a adopté le chauffage au charbon à Antigone pour contribuer au maintien de l'emploi. Actuellement, toutes les forces vives doivent se battre avec l'intersyndicale C.G.T. - F.O. - C.F.D.T. - C.F.T.C. pour assurer, jusqu'à leur fin, l'exploitation des mines à découvert à concurrence de 270 000 tonnes, ce qui permettra le maintien de l'emploi dans les années à venir sans transfert dans d'autres régions de France.

Difficultés aussi pour la COGEMA, à Saint-Jean-de-La-Blaquière. Les mines d'uranium (plus de 500 personnes) rencontrent des problèmes liés à la concurrence de l'uranium russe et à l'épuisement des filons. Tout doit être fait pour empêcher les suppressions d'emplois à court terme. D'accord, bien sûr, pour le plan de reconversion qui permettra avec les investissements financiers de la COGEMA la création de nouveaux emplois. Lorsque ceux-ci existent réellement des transferts pourront être envisagés.

L'effort de la Ville et du District de Montpellier au côté des dirigeants d'Air Littoral a, par contre, permis de remporter récemment un grand succès. K.L.M., Compagnie hollandaise, avait menacé il y a quelques semaines de dissoudre Air Littoral créant ainsi 850 chômeurs. La Ville et le District ont soutenu les cadres de l'entreprise en liaison avec EURALAIR, son P.D.G. M. COUVELAIRE, et le Ministère des Transports, particulièrement M. BIANCO, Ministre. Le résultat est là. Grâce à cette action en commun et à la décision judiciaire du Tribunal de Commerce, Air Littoral et ses 850 employés est sauvé et pourra travailler, à l'avenir, en sous-traitance de K.L.M., d'Air France, etc...

C'est cet effort qui doit continuer demain pour éviter les licenciements, favoriser l'emploi des jeunes, et créer des emplois. Plus que jamais il passe par l'action solidaire de la Ville et du monde rural. Il y a dix jours nous recevions à Montpellier Raymond LACOMBE, ancien Président de la F.N.S.E.A., avec le Comité des Douze représentant à Montpellier les intérêts économiques des aveyronnais dans l'Hérault. A propos de la relance décidée de la Comédie de l'Aveyron, Raymond LACOMBE abordait le sujet de l'avenir du monde rural. Avec force il nous affirmait: "L'avenir du monde rural passe plus que jamais par une solidarité avec les villes".

Nous défendons ces idées, depuis maintenant dix ans! Ne pouvant dire mieux que Raymond LACOMBE. Aussi, nous lui laissons le mot de la fin.

Georges Frèche
Maire de Montpellier
Président du District de Montpellier
Député-Maire de Montpellier-Lodève